

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU DIMANCHE 24 MAI 2020

A CENDRIEUX A 11 HEURES 00

----

**Présents :** Philippe DUCENE, Laurence PERROT, Gilles LE ROUX, Marie-Christine BENCHAREL, Patrice TAULOU, Joëlle LE ROUX, Vitor TEIXEIRA CASTRO, Liliane AGRAFEUIL, Alain LANGLAIS, Carole CHAUMETON, Cyril LEYMA, Vanessa PRIAT, Franck ESCUDIE, Julie FRANCERIES, Bernard DULAC, Cécile ESCARMANT, Benjamin LALOT, Michèle BALAINE, Clément BIJOU, Nathalie TABANOUX, Damien ORHON, Catherine CAILLAUD, Bastien COLET

Monsieur Philippe DUCENE, Maire sortant de Val de Louyre et Caudeau, ouvre la séance. Vingt-trois membres constituent légalement le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Val de Louyre et Caudeau lors du premier renouvellement suivant la création de la commune nouvelle.

Le Maire fait l'appel et déclare le conseil municipal au complet.

Avec le conseil municipal au complet : vingt-trois membres, le quorum est atteint.

**Organisation de la réunion dans le contexte de lutte contre le Covid-19**

Le Président de séance, Monsieur Philippe DUCENE, Maire sortant de Val de Louyre et Caudeau rappelle :

- Le contexte : le conseil municipal de Val de Louyre et Caudeau a été entièrement renouvelé dès le 1<sup>er</sup> tour des élections organisées le 15 mars 2020.

La Loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid-19 a retardé le second tour des élections et la date d'entrée en fonction des conseillers nouvellement élus.

Le décret 2020-571 du 14 mai 2020 tenant compte des recommandations sanitaires formulées par le comité scientifique Covid-19 du 8 mai 2020, a fixé l'entrée en fonction des conseillers municipaux le 18 mai 2020, ce qui entraîne une élection du Maire et des Adjointes entre le 23 et le 28 mai 2020.

- Les modalités principales d'organisation de ce conseil municipal :

Le lieu doit permettre un espace de 4 m<sup>2</sup> par personne d'où le choix de la salle culturelle de Cendrieux.

L'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes.

Cette réunion est autorisée à titre exceptionnel, l'élection du Maire et des adjoints devant se faire à bulletin secret (pas de vidéoconférence autorisée).

Le caractère public de la première réunion du conseil municipal doit être satisfait. Le choix retenu : transmission en direct sur la page Facebook de la commune. La réunion se tient donc à huis clos (cela est précisé dans la convocation).

**Installation et élection**

Le Président de séance procède à l'installation du conseil municipal en nommant chaque conseiller municipal :

Philippe DUCENE, Laurence PERROT, Gilles LE ROUX, Marie-Christine BENCHAREL, Patrice TAULOU, Joëlle LE ROUX, Vitor TEIXEIRA CASTRO, Liliane AGRAFEUIL, Alain LANGLAIS, Carole CHAUMETON, Cyril LEYMA, Vanessa PRIAT, Franck

ESCUDIE, Julie FRANCERIES, Bernard DULAC, Cécile ESCARMANT, Benjamin LALOT, Michèle BALAINE, Clément BIJOU, Nathalie TABANOUX, Damien ORHON, Catherine CAILLAUD, Bastien COLET.

Il déclare les conseillers municipaux installés dans leur fonction.

Secrétaire de séance : Cyril LEYMA est désigné secrétaire de séance.

Il passe la parole à la doyenne d'âge, Michèle BALAINE, qui prend la présidence de la séance (art. L.2122-8 du code général des collectivités territoriales CGCT).

### **Election du Maire**

La doyenne d'âge procède à l'élection du Maire au scrutin secret (art. L.2121-21 du CGCT) à la majorité absolue.

Elle constate que le quorum est atteint et rappelle que le Maire est élu au scrutin secret. Elle constitue le bureau de vote :

Bernard DULAC et Nathalie TABANOUX sont nommés assesseurs.

Benjamin LALOT, le plus jeune conseiller, est nommé secrétaire.

Les conseillers municipaux votent à bulletin secret à l'appel de leur nom.

Avec 18 voix pour et 5 bulletins blancs, Philippe DUCENE obtient la majorité absolue.

Madame Michèle BALAINE déclare Philippe DUCENE élu Maire de la commune de Val de Louyre et Caudeau et immédiatement installé.

### **Election des Maires délégués**

Le Maire prend ensuite la présidence de la séance et fait procéder à l'élection des Maires délégués (un par village) dans les conditions fixées à l'article L 2122-7 du (CGCT).

L'article 9 de l'arrêté préfectoral 2016/0202 en date du 26 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Val de Louyre et Caudeau précise que « trois communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales des anciennes communes de Sainte-Alvère, Saint-Laurent des Bâtons et Cendrieux sont instituées au sein de la commune nouvelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 » ce qui entraîne pour chacune d'elle, de plein droit l'institution d'un maire délégué.

### **Election du Maire délégué de Saint-Laurent des Bâtons**

Laurence PERROT, candidate, est élue à la majorité absolue avec 18 voix pour et 5 votes blancs.

### **Election du Maire délégué de Cendrieux**

Gilles LE ROUX, candidat, est élu à la majorité absolue avec 18 voix pour et 5 votes blancs.

### **Election du Maire délégué de Sainte-Alvère**

Marie-Christine BENCHAREL, candidate, est élue à la majorité absolue avec 18 voix pour et 5 votes blancs.

Les trois Maires délégués élus sont immédiatement installés et déclarés, en sus de leurs fonctions propres, Adjoints d'office, mais non-inscrits dans le tableau des adjoints.

### **Fixation du nombre d'adjoints**

Le nombre d'adjoints est fixé à 6.

### **Election des Adjoints**

Les Adjoints sont élus à bulletin secret, au scrutin de liste à la majorité absolue.

Une liste est portée par Madame Joëlle LE ROUX, candidate.

Il est procédé à l'élection dans les mêmes conditions que celles du Maire.

Avec 18 voix pour et 5 votes blancs, sont élus à la majorité absolue :

- \* 1<sup>ère</sup> Adjointe : LE ROUX Joëlle
- \* 2<sup>ème</sup> Adjoint : TAULOU Patrice
- \* 3<sup>ème</sup> Adjointe : AGRAFEUIL Liliane
- \* 4<sup>ème</sup> Adjoint : LEYMA Cyril
- \* 5<sup>ème</sup> Adjointe : BALAINE Michèle
- \* 6<sup>ème</sup> Adjoint : ESCUDIE Franck

Ils sont proclamés adjoints et immédiatement installés dans l'ordre de cette liste.

### **Tableau du conseil municipal**

Considérant l'élection du Maire de la commune,

Considérant l'élection des Adjoints,

Considérant l'article L 2121-1 du CGCT,

Le Maire donne lecture du tableau du conseil municipal :

DUCENE Philippe	Maire
LE ROUX Joëlle	Première adjointe
TAULOU Patrice	Deuxième adjoint
AGRAFEUIL Liliane	Troisième adjointe
LEYMA Cyril	Quatrième adjoint
BALAINE Michèle	Cinquième adjointe
ESCUDE Franck	Sixième adjoint
LANGLAIS Alain	Conseiller Municipal
ESCHARMANT Cécile	Conseillère Municipale
LE ROUX Gilles	Conseiller Municipal, Maire délégué de Cendrieux
BENCHAREL Marie-Christine	Conseillère Municipale, Maire déléguée de Sainte-Alvère
DULAC Bernard	Conseiller Municipal
TEIXEIRA CASTRO Vitor	Conseiller Municipal
CHAUMETON Carole	Conseillère Municipale
PERROT Laurence	Conseillère Municipale, Maire déléguée de Saint-Laurent des Bâtons
PRIAT Vanessa	Conseillère Municipale
FRANCERIES Julie	Conseillère Municipale
LALOT Benjamin	Conseiller Municipal
CAILLAUD Catherine	Conseillère Municipale
TABANOUX Nathalie	Conseillère Municipale
ORHON Damien	Conseiller Municipal
BIJOU Clément	Conseiller Municipal
COLET Bastien	Conseiller Municipal

### **Délégation de missions complémentaires**

Pour le bon fonctionnement de l'administration communale, le Maire peut être chargé, entre deux réunions de conseil municipal de prendre des décisions.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT dans son intégralité.

### **Lecture de la charte de l'élu local**

Chaque conseiller municipal est destinataire d'un exemplaire de cette charte conformément à l'article L.1111-1-1 du CGCT.

### **Vote des indemnités des élus**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixent les indemnités des élus comme indiqué ci-dessous :

Indemnités des élus sur la base de l'indice brut 1027 :

Maire Délégué de Saint-Laurent des Bâtons : 16,5 % de l'indice 1027

Maire Délégué de Cendrieux : 31 % de l'indice 1027

Maire Délégué de Sainte-Alvère : 25,5 % de l'indice 1027

Maire de Val de Louyre et Caudeau : 51,6 % de l'indice 1027

1 Adjoint à 8,25 % de l'indice 1027

5 Adjoints : 16,5 % de l'indice 1027

1 conseiller affecté à la voirie : 6 % de l'indice 1027

1 délégué à la santé : 8,25 % de l'indice 1027

### **Délégués aux syndicats intercommunaux**

S.I.V.O.M pour le collège du Bugue (syndicat de transport scolaire) :

A l'unanimité sont élus :

- Titulaires : BENCHAREL Marie-Christine,  
BALAINE Michèle.

- Suppléants : LEYMA Cyril,  
COLET Bastien

Délégués au Syndicat d'Energies de la Dordogne (SDE)

A l'unanimité sont élus :

- Titulaires : DUCENE Philippe  
AGRAFEUIL Liliane

- Suppléants : LANGLAIS Alain  
LE ROUX Gilles

### **Délégués aux syndicats d'adduction d'eau potable**

La compétence étant transférée à l'agglomération du Grand Périgueux, il convient de lui proposer la nomination de délégués aux syndicats d'adduction d'eau potable.

Délégués au SIAEP des deux rivières, secteur Sainte-Alvère Lalinde nord :

Sont concernés les villages de Saint-Laurent des Bâtons et Cendrieux

A l'unanimité sont proposés :

- Titulaires : LANGLAIS Alain  
ESCUDE Franck

- Suppléants : TABANOUX Nathalie  
LALOT Benjamin

Délégués au Syndicat Intercommunal d'eau potable Isle Dronne Vern :

Est concerné le village de Cendrieux.

A l'unanimité sont proposés :

- Titulaires : LE ROUX Gilles  
BALAINE Michèle

- Suppléants : TAULOU Patrice  
OHRON Damien

## **Les commissions**

### **La commission d'appel d'offres**

Le Maire expose que la composition de cette commission est réglementée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la composition suivante :

- Président : LE ROUX Gilles représentant le Maire

- Titulaires :

BALAINÉ Michèle  
LANGLAIS Alain  
TABANOUX Nathalie

- Suppléants :

AGARAFEUIL Liliane  
TAULOU Patrice  
CAILLAUD Catherine

## **Création et composition des commissions municipales**

Il est proposé la création et la composition des commissions suivantes qui sont approuvées à l'unanimité par le conseil municipal.

### **Commission Voirie**

- Membres : TEIXEIRA CASTRO Vitor  
LE ROUX Gilles  
LEYMA Cyril  
TAULOU Patrice  
DULAC Bernard  
LALOT Benjamin  
BIJOU Clément

- Auditeurs : TRAPY Guy (animateur)  
LEGRAND Guillaume  
HERBRETEAU Louis

### **Commission Développement Durable**

- Membres : BENCHAREL Marie-Christine (référente)  
CABRILLAC Corine (co animatrice)  
BASSET Hélène (co animatrice)  
AGRAFEUIL Liliane  
BALAINÉ Michèle  
CAILLAUD Catherine  
FENIE Marie-Claude  
GORMAN Margaret  
ANGEL Laurence  
BULLETT Emmanuèle  
BUREY Philippe  
CHANEL Véronique  
LALOT Alain  
LANGLAIS Alexandre  
KEAY Lucy

### **Commission Handicap (PAVE)**

- Membres : LANGLAIS Alain  
CHAUMETON Carole  
ESCARMANT Cécile  
TEIXEIRA CASTRO Vitor

ORHON Damien

- Auditeurs : GORMAN Margaret  
FENIE Marie-Claude  
TRAPY Guy

#### Commission scolaire

- Membres : BENCHAREL Marie-Christine (référente)  
LE ROUX Gilles  
BALAINE Michèle  
LE ROUX Joëlle  
CHAUMETON Carole  
PERROT Laurence  
PRIAT Vanessa  
COLET Bastien

- Auditeurs : BULLET Emmanuèle  
KEAY Lucy

#### Commission des finances

- Vice-Présidente : LE ROUX Joëlle
- Membres : LE ROUX Gilles  
BENCHAREL Marie-Christine  
PERROT Laurence  
AGRAFEUIL Liliane  
ESCU DIE Franck  
TAULOU Patrice  
LEYMA Cyril  
CHAUMETON Carole  
LANGLAIS Alain  
TABANOUX Nathalie

- Auditeurs : VALLER Christian  
CABRILLAC Corine  
JANSSENS Henk  
DUFRAIX Patrick  
HERBRETEAU Louis  
GRELLETY-DOLEAC Annie

#### Commission extra-municipale des marchés

- Membres : BENCHAREL Marie-Christine  
AGRAFEUIL Liliane  
GORMAN Margaret représentant les producteurs  
GROS Florence représentant les commerçants non sédentaires  
ROSA Viviane représentant la société civile  
SOUDANT Franck, le placier  
LECOMTE Antony représentant les commerçants sédentaires

#### Nomination de conseillers délégués

Le Maire informe les Membres du conseil municipal qu'il a nommé des conseillers "délégués" qui pourront l'assister dans sa large mission de maire dans des domaines spécifiques :

Déléguée à la santé :

ESCARMANT Cécile

Délégué à la voirie :

TEIXEIRA CASTRO Vitor

Délégué aux déchets ménagers (suivi de la redevance incitative) :

ORHON Damien

Délégués au sport :

BENCHAREL Marie-Christine

AGRAFEUIL Liliane

FRANCERIES Julie

Avec des référents sport :

GARNIER Quentin

GAY Michel

DUFRAIX Patrick

REBILLOU Aurélien

Délégué aux Travaux et Patrimoine :

Alain LANGLAIS assisté d'Olivier PLAYOUST

Délégué au site de Durestal :

Beaudoin DE WITT (délégué au tourisme de l'agglomération du Grand Périgueux)

Délégué au Marché aux Truffes :

Marie-Christine BENCHAREL

Liliane AGRAFEUIL

Assistées de Christian VALLER

Délégué à la culture :

Philippe DUCENE assisté de Marjolaine VAN DER VOORT

Délégué à la communication :

Philippe DUCENE assisté d'Alyssa ROINE

### **Comité consultatif et mécénat**

Le conseil municipal valide la création d'un comité consultatif et mécénat composé de personnes extérieures au conseil municipal mais qui y portent un intérêt particulier et pourraient en faire la promotion et apporter un soutien aux projets de la collectivité.

Sont nommés les premiers membres aux côtés du Maire :

Christian VALLER

Pierre DE MEGILLE

Le Maire précise que ce comité pourra être élargi.

Fin de la séance à 12 h 30

§§§§§§§§§§§§§§§§